



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale des Opérations et de l'Inclusion Financière
Direction de l'Inclusion Financière
Projet d'Interopérabilité des Services Financiers Numériques

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN
SPÉCIALISTE EN GESTION DE PROJET, CHARGÉ D'APPUI AU
CHEF DU PROJET, AU PROFIT DU PROJET D'INTEROPERABILITE
DES SERVICES FINANCIERS NUMERIQUES DANS L'UEMOA**

JANVIER 2021

Les présents termes de référence sont élaborés en vue de s'attacher les services d'un **Spécialiste en gestion de projet**, chargé d'appuyer la BCEAO à la réalisation du Projet dénommé, « **Projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)** ».

Ce Projet est le fruit de la coopération entre la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Africaine de Développement (BAD) avec l'appui de la Fondation Bill & Melinda GATES.

1. Contexte et justification

L'interopérabilité est généralement définie comme la capacité de plusieurs systèmes à échanger des informations entre eux, sans restriction d'accès. Dans le domaine des paiements, l'interopérabilité revêt à la fois une dimension technique à travers l'interconnexion des plate-formes de différents acteurs et un aspect commercial via la mutualisation des points d'acceptation des moyens et services de paiement offerts. L'interopérabilité peut concerner les plate-formes ainsi que les réseaux d'agents ou d'acceptation.

L'évolution des paiements dans l'UEMOA a été marquée par le développement au cours de ces cinq dernières années, des services financiers via la téléphonie mobile et des transferts rapides d'argent avec la multiplication des acteurs, la diversification des produits et des partenariats innovants.

Cet écosystème, en phase de maturité, voit se développer des offres transfrontalières basées sur des réseaux intra-groupe ou faisant intervenir des prestataires techniques (hub, agrégateurs) avec diverses modalités de compensation et de règlement. Ces arrangements fondés notamment sur des accords bilatéraux sont sources d'inefficience et de risques liés aux mécanismes de compensation et de règlement des opérations. Ils soulèvent également la question de la mise en place d'une interopérabilité des moyens de paiement électroniques à l'échelle de l'Union.

Dans ce contexte, la vision de la Banque Centrale est de : « *Doter l'UEMOA d'un écosystème efficient de paiements électroniques interopérables, de sorte à permettre des échanges, à des coûts moindres, de compte à compte, indépendamment des types de supports électroniques (cartes, téléphones portables, internet, etc.), quels que soient le réseau de distribution et les terminaux de paiement (agence bancaire, institution de microfinance, agents distributeurs, Guichets et Distributeurs Automatiques de Banque (GAB/DAB), Terminaux de paiement électronique (TPE), Point d'acceptation de paiements via la téléphonie mobile (Mobile Point Of Sale- MPOS))* ».

De façon plus spécifique, la réalisation de l'interopérabilité des services financiers numériques devrait permettre à la Banque Centrale d'atteindre les objectifs suivants :

- une réduction du coût des transactions, par la mutualisation des charges de traitement des services interopérables ;
- une sécurisation des mécanismes de compensation et de règlement des transactions inter-réseaux ;
- une diversification de l'offre par le biais de l'élargissement des services financiers à tous les types de comptes (bancaire, porte-monnaie électronique) et des réseaux d'acceptation ;
- un développement des partenariats entre acteurs bancaires et non bancaires.

Dans cette perspective, la mutualisation des efforts autour du GIM-UEMOA présente pour la Banque Centrale, les garanties les plus fortes de succès. A cet égard, la Banque Centrale a opté pour une approche participative, à travers l'organisation d'échanges avec les acteurs, parties prenantes, afin de recueillir leurs perceptions, leurs attentes, les contraintes et défis soulevés par ce projet.

Pour la Banque Africaine de Développement et la Fondation Bill & Melinda GATES, le financement de ce Projet se justifie notamment par son caractère régional, son impact sur l'inclusion financière des populations et sur le développement d'un écosystème de paiements efficient, innovant et compétitif.

Sur cette base, la BCEAO et la BAD ont procédé, le 18 avril 2017, à la signature d'un Accord de Don pour un montant de 9.600.000 dollars US.

Trois volets sont prévus dans la réalisation du projet, à savoir :

- la mise à niveau de l'infrastructure régionale d'interopérabilité ;
- le renforcement de capacités des acteurs ;
- l'engagement des parties prenantes.

2. Objectif général de la mission

L'objectif de la mission est d'apporter à la Banque Centrale, une assistance en matière de gestion de projet dans le cadre de l'exécution du Projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'Union, conformément aux procédures d'acquisition de fournitures, de travaux, de services ou autres prestations intellectuelles de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Le Spécialiste en gestion de projet (chargé d'appui au Chef du projet), assiste l'équipe de gestion du Projet mise en place au sein du Service du Développement Digital de la Direction de l'Inclusion Financière.

Le Spécialiste rend compte au Chef de projet, qui le supervise et lui fournit des directives. Il soutient le chef de projet dans les activités quotidiennes, la coordination et la mise en œuvre de la mission. Cette personne surveille étroitement les opérations, détecte les problèmes potentiels, soutient l'analyse des problèmes et l'élaboration de solutions, coordonne la résolution des problèmes selon les mesures adoptées, rédige les correspondances aux parties prenantes concernées et prépare les rapports de mission.

3. Tâches du Consultant

Les tâches spécifiques du Spécialiste en gestion de projet se résument comme suit :

- Contribuer à la formulation de propositions, à l'élaboration de documents de conception, de calendriers et de plans de travail ;
- Élaborer/mettre à jour et mettre en œuvre les plans de travail du Projet ;
- Contribuer à l'élaboration des termes de référence de recrutement des consultants techniques ou des dossiers d'appel d'offres relatifs à l'acquisition de biens et de services ;

- Assister les consultants, partenaires ou acteurs dans la mise en œuvre des activités ;
- Superviser les travaux des consultants ou prestataires techniques ;
- Organiser et animer les ateliers de renforcement des capacités des acteurs ;
- Élaborer les rapports d'activités du projet pour les Autorités de la Banque Centrale et les bailleurs ;
- Organiser et assister aux rencontres avec les parties prenantes ;
- Traiter les requêtes et la communication d'informations sur le Projet ;
- Organiser et participer aux réunions et autres activités du Projet ;
- Réaliser toutes les études de suivi-évaluation ou d'impact du Projet ;
- Élaborer et conserver les rapports et toute documentation sur le Projet ;
- Mettre en place les outils de suivi du Projet et mettre à jour régulièrement les états de reporting de suivi du Projet.
- Élaborer le rapport d'achèvement du Projet.

4. Qualifications du Consultant

Le Spécialiste en gestion de projet, chargé d'appui au Chef du projet doit répondre au profil suivant :

- Formation supérieure en gestion, monétique ou banque de niveau BAC+5 ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans la gestion de projet ;
- Bonne connaissance du secteur bancaire et de la monétique, du secteur des services financiers numériques et des systèmes de paiement ;
- Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse ;
- Maîtrise des techniques quantitatives de gestion ;
- Bonne connaissance de l'anglais (expression écrite et orale) ;
- Bonne maîtrise des outils informatiques et des applications de gestion de projet ;
- Être immédiatement disponible.

Une connaissance juridique ainsi que des procédures de passation des marchés seraient un atout. Le Consultant retenu sera régi par le statut des consultants nationaux conformément aux règles de la BAD.

5. Durée et lieu de la mission

La mission du Consultant pourrait débuter le 1^{er} mars 2021 et s'achever le 31 mars 2023. La mission se déroulera au siège de la BCEAO à Dakar, Sénégal.
